

Orchestre de chambre de Paris

CONCOURS DU 11 MARS 2019 POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) TROMPETTE SOLO

Ce concours est ouvert aux candidats de toutes nationalités.

Tout candidat doit satisfaire aux conditions générales suivantes :

- Justifier de son état civil
- Jouir de ses droits civiques
- Être reconnu apte, médicalement, au métier de musicien.

Engagement en contrat à durée indéterminée (avec période d'essai de trois mois renouvelable une fois).
Prise de fonction souhaitée mai 2019.

Rémunération (1ère catégorie) : 3665.89 € bruts mensuels, pour 75 heures par mois annualisées.

[Présentation de l'orchestre \(cliquer ici\)](#)

De par l'étendue de son répertoire, l'orchestre de chambre de Paris doit témoigner d'une richesse de jeu et d'instrumentation en proposant aux solistes et chefs d'orchestre invités plusieurs possibilités d'interprétations, montrant son ouverture à toutes les esthétiques.

Pour le poste de Trompette Solo, l'Orchestre de chambre de Paris propose régulièrement l'utilisation des trompettes naturelles sur certains répertoires.

Durant la période de titularisation, afin de se familiariser avec l'instrument et démontrer son expertise, le musicien sera mis en situation d'interpréter des programmes sur instrument naturel, l'instrument étant fourni par l'orchestre.

La fiche d'inscription est obligatoire. Elle doit comporter les renseignements suivants :

Nom et prénom - Date et lieu de naissance - Nationalité - Adresse – adresse e-mail - Numéro de téléphone – Formation - Emplois antérieurs et actuels.

Elle peut être accompagnée d'un CV.

Elle devra nous parvenir par l'intermédiaire de notre formulaire d'inscription accessible sur notre site

<http://www.orchestredechambredeparis.com/recrutement/>

Ou par courrier à :

Orchestre de chambre de Paris
Service concours de recrutement
221, Avenue Jean Jaurès
75019 Paris
France

au plus tard le 28/02/2019

DATE ET LIEU DU CONCOURS :

Les épreuves se dérouleront le 11 mars à partir de 9h00 à la Philharmonie de Paris, entrée des artistes, 191 boulevard Sérurier, 75019 Paris. (voir plan d'accès).

Tous les candidats sont convoqués à la même heure pour le tirage au sort déterminant l'ordre de passage.

Le jury se réserve le droit de refuser tout candidat se présentant en retard (après l'horaire de convocation).

Les frais de séjour et de déplacement ainsi que ceux concernant les répétitions avec le(a) pianiste accompagnateur sont à la charge des candidats (chaque candidat peut également, s'il le souhaite, se faire accompagner par un pianiste de son choix).

Règlement du concours disponible sur www.orchestredechambredeparis.com/recrutement

Orchestre de chambre de Paris

Plan d'accès

Méto Ligne 5 Station Porte de Pantin : Direct depuis la Gare du Nord (5 stations) et depuis la Gare de l'Est (6 stations)

Tram T3b Station Porte de Pantin

Bus 75 - 151

Noctilien N13 - N41 - N45 - N140

Vélib' 210, avenue Jean-Jaurès Paris 19 | 3, place de la Porte de Pantin Paris 19

Autolib' 8 rue Adolphe Mille Paris 19 | 9 rue des Sept Arpents Paris 19

